



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D2 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 17 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Matthieu GUIHO à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Mme la Maire ; Jocelyne PELETTE à Natacha MICHEL ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Denis PETONNET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 8 de loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire) et ouvre la séance.

N° 2 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021.

Décision N° 11 du 2 juillet 2021 : La procédure de mise en sûreté visant à faire face aux risques majeurs et à mettre en œuvre des mesures de sauvegarde adaptées au sein de la salle de spectacle EDEN pouvant être élaborée avec l'appui des Sapeurs-pompiers et de la Gendarmerie sans qu'il soit nécessaire de recourir à un prestataire, résiliation d'un commun accord avec le Cabinet JRH Consultants, du contrat de prestation conclu le 8 mars 2021.

Décision N° 12 du 2 juillet 2021 : Bourse Esprit d'Entreprendre - Attribution d'une subvention de 1 500 € à Mme Cécile CHEVALIER et M. Laurent PETIT pour la création de la pizzeria « La Favola » rue Gambetta.

Décision N° 13 du 2 juillet 2021 : Bourse Esprit d'Entreprendre - Attribution d'une subvention de 1 000 € à Mme Isabelle BOBOT pour la création de la boutique « Olive et romarin » rue de l'Hôtel de Ville.

Décision N° 14 du 2 juillet 2021 : Bourse Esprit d'Entreprendre - Attribution d'une subvention de 1 000 € à Mme Elisa BOQUET pour la création du studio « Elisa Photo » rue des Bancs.

Décision N° 15 du 2 juillet 2021 : Acceptation d'un don de 100 € de Mme Renée ABOULHAIR.

Décision N° 16 du 19 juillet 2021 : Cession à titre gracieux, à la SAS Saintonge Automobiles Distribution SAINT-JEAN-D'ANGELY - garage RENAULT, les véhicules RENAULT type CLIO suivants :

- immatriculé 7970XP17 (81 000 Km) 1^{ère} mise en service le 19 septembre 2003
- immatriculé 9023XR17 (212 000 Km) 1^{ère} mise en service le 7 février 2003
- immatriculé EC519EF (145 000 km) 1^{ère} mise en service le 13 avril 2000

dans le cadre de leur remplacement par l'acquisition de trois véhicules neufs RENAULT type CLIO et TWINGO.

.../...

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210923-
2021_09_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 septembre 2021

Affiché le 27 septembre 2021

Décision N° 17 du 16 août 2021 : Acceptation des dons ci-dessous :

- pour intégration aux collections du musée :

- un sac touareg, une tortue imbriquée, une tente, une veste d'apparat et deux ceintures chinoises issus de la Traversée du Sahara et des Expéditions Citroën Centre-Afrique et Centre-Asie, confiés par Éric Deschamps.

- pour enrichissement du fonds documentaire du musée :

- une paire de bandages d'autochenille en caoutchouc identiques à celles du Croissant d'Argent, donnée par Michel Brunet,
- treize photographies du camion Angély-Primeurs, remises par Jean-Marie Poitou,
- des articles et publicités de L'illustration, un calendrier grand format et deux lithographies à l'effigie d'autochenilles Expéditions Citroën Centre-Afrique et Centre-Asie, donnés par Bernard Fièvre,
- un ensemble de documents, tapuscrits et tirages photographiques de la Traversée du Sahara et des Expéditions Citroën Centre-Afrique et Centre-Asie, confié par Éric Deschamps.

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Signé

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210923-
2021_09_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 septembre 2021
Affiché le 27 septembre 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.